

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 57/001/2008 – ÉFAI

AU 34/08

Craintes pour la sécurité

7 février 2008

SAINT-VINCENT-ET-LES-GRENADINES

Nicole Sylvester (f), présidente de l'Association de défense des droits humains de Saint-Vincent-et-les-Grenadines (SVGHRA)

**Kay Bacchus-Browne (f), membre de la SVGHRA
ainsi que les autres membres de la SVGHRA**

Nicole Sylvester, présidente de l'Association de défense des droits humains de Saint-Vincent-et-les-Grenadines (SVGHRA), a été la cible de menaces et de manœuvres d'intimidation liées, semble-t-il, à son travail au sein de la SVGHRA en faveur de la victime présumée d'un viol qui défraie la chronique. Selon les informations recueillies, le véhicule de l'une de ses collègues a également été suivi.

Dans la soirée du 25 janvier, Nicole Sylvester a reçu un appel téléphonique anonyme à son domicile. Son correspondant, un homme, l'a menacée : « *Vous feriez mieux d'abandonner l'affaire sur laquelle vous travaillez ; n'oubliez pas que vous avez une famille.* » Dans la soirée du 2 février, alors qu'elle se rendait en voiture à une réunion, Nicole Sylvester, également présidente de l'Association du barreau de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, a été suivie par une jeep blanche semblable à celles qu'utilise l'unité des services spéciaux de la police. Le 4 février, près de son bureau, un policier s'est approché d'elle et lui a indiqué : « *Faites attention, vous êtes suivie.* » Kay Bacchus-Browne, avocate et membre de la SVGHRA, a également été suivie par une jeep blanche dans la matinée du 4 février, alors qu'elle se rendait à une réunion en voiture.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nicole Sylvester et d'autres avocats de la SVGHRA défendent une femme policier qui affirme avoir été violée par le Premier ministre de Saint-Vincent-et-les-Grenadines le 3 janvier 2008. Selon certaines sources, la police a refusé d'enregistrer sa plainte et lui a conseillé de quitter le pays pour quelque temps. Le 31 janvier, les avocats de cette femme ont déposé au nom de la victime deux plaintes au pénal auprès du tribunal de première instance (pour attentat à la pudeur et rapports sexuels illégaux non consentis). Le ministère public a ordonné l'arrêt des investigations relatives à ces plaintes, comme l'y autorise la Constitution de cet État. Il a déclaré qu'il n'existait pas suffisamment d'éléments de preuve pour saisir le tribunal. Les avocats de la femme policier ont cependant indiqué que la police ne se montrait pas disposée à mener une enquête.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité de Nicole Sylvester et de Kay Bacchus-Browne de l'Association de défense des droits humains de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, qui ont été la cible de menaces et de manœuvres d'intimidation ;
- exhortez les autorités à assurer la protection de ces femmes et de leurs collègues, conformément à leurs souhaits ;
- demandez l'ouverture d'une enquête impartiale et approfondie sur les menaces et les manœuvres d'intimidation visant Nicole Sylvester et ses collègues ;
- rappelez aux autorités que la Déclaration des Nations Unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus proclame la légitimité des activités des défenseurs des droits humains et leur droit de mener celles-ci sans restriction ni crainte de représailles.

APPELS À :

Ministre des Affaires étrangères, du Commerce et des Échanges extérieurs :

Hon. Sir Louis Straker
Ministry of Foreign Affairs
3rd Floor Administrative Building
Bay Street
Kingstown
SAINT-VINCENT-ET-LES-GRENADINES
Fax : + 1 784 456 2610

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Directeur de la police :

Mr Keith Miller
Police Headquarters
Kingstown
SAINT-VINCENT-ET-LES-GRENADINES
Fax : +1 784 456 2816

Formule d'appel : *Dear Commissioner, / Monsieur,*

Bureau des relations publiques de la police :

Mr. Artis Davis
Police Public Relations Officer
Central Kingstown
PO Box 835
SAINT-VINCENT-ET-LES-GRENADINES
Fax : +1 784 456 2816

Formule d'appel : *Dear Sir, / Monsieur,*

COPIES À :

Organisation de défense des droits humains :

St. Vincent and the Grenadines Human Rights Association
P.O. Box 951
Grenville Street
Kingstown
SAINT-VINCENT-ET-LES-GRENADINES

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de Saint-Vincent-et-les-Grenadines dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 20 MARS 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.